



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE DE VALIDATION DE SERVICES  
(champs à remplir par le demandeur)

M.  Mme

Nom : Prénom :  
Né(e) le :  
Adresse électronique : Téléphone :

Demande, en application de l'article 3 du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951, la prise en compte pour l'avancement, des services de professeur, lecteur ou assistant de langue, accomplis à l'étranger avant la période de stage, pour les périodes suivantes :

Fonction (pas d'abréviation)	Etablissement	Pays	Début du contrat (jour/mois/année)	Fin du contrat (jour/mois/année)	Quotité horaire hebdomadaire d'enseignement devant élèves (exclusivement) en heures/semaine

*Joindre pour chaque activité une attestation de services délivrée postérieurement à chaque fin de mission, portant le cachet et la signature de l'établissement et en cohérence exacte avec les déclarations de ce formulaire, ou, à défaut, le contrat de travail de l'établissement accompagné des premier et dernier bulletins de salaire, qui devront alors porter les dates qu'ils recouvrent et la quotité horaire effectuée. Les informations renseignées dans le tableau ci-dessus doivent impérativement figurer sur les justificatifs, sous la même forme précise. À défaut, votre demande ne pourra être traitée.*

Date et Signature

AVIS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le

Avis favorable

Avis défavorable\*

\*Accompagné d'une lettre explicative